

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2013

Publication : 12/11/2013

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 31 OCTOBRE 2013

DECISION

Numéro 13 – 10 – 076

Décision 3 : L'avenant n°2 au lot n°2 « démolitions maçonnerie » du marché de travaux concernant l'extension et la réhabilitation du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne le Berland-Roche.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 12 septembre 2013, s'est réuni le vendredi 31 octobre 2013 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (3 membres présents sur un total de 5 administrateurs)

Étaient présents : Messieurs André Cellier (Vice-président); Claude Giraud (Vice-président),
Monsieur Bernard Philibert (Président).

Étaient excusés : Madame Nadia Sémache, Monsieur Jean-Paul Burdin (Vice-président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Cet avenant n°2 au marché conclu avec la SARL Beny (L'Hopital le Grand) a pour objet de prendre en compte des travaux supplémentaires dus à la reprise d'une partie de la dalle sur vide sanitaire qui s'est effondrée lors des travaux de restructuration.

Le montant global de la plus-value est de 6 697,60 € et représente 7,67 % du marché de base.

Le nouveau montant du marché serait porté à 77 037,50 €.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Vu l'avis de la commission des marchés,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve le projet d'avenant joint en annexe et autorise le Président à signer le document.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

AVENANT n° 2 - LOT n° 2 – DEMOLITIONS MACONNERIE

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

- **Etablissement public :** **SDIS 42 Loire**
8 rue du Chanoine Ploton – CS 50541
42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1- 1 -Confidentiel Page 1
22/10/2013
- **Titulaire du marché : Sarl BENY**
225 rue du 11 novembre
42210 L'Hopital le Grand

B. Identification du marché

EXE4

- **Objet du marché initial:** **EXTENSION ET REHABILITATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT ETIENNE LE BERLAND ROCHE.**
- **Numéro de lot et objet:** **LOT n° 2 : DEMOLITIONS MACONNERIE**
- **Date de signature du marché :** 20 septembre 2012
- **Montant initial du marché :** **59 819,98 € HT soit 71 544,70 € TTC**

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

| Nature de l'acte modifiant le montant du marché | Numéro de l'acte | Montant de l'avenant | % | Nouveau montant du marché |
|---|------------------|-------------------------------------|---------|-------------------------------------|
| Avenant en moins-value | 1 | -1 007,36 € HT soit - 1204,85 € TTC | -1,68 % | 58 812,62 € HT soit 70 339,85 € TTC |

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires dû à la reprise d'une partie de la dalle sur vide sanitaire de la partie sanitaires hommes et femmes qui c'est effondrée lors des travaux de restructuration. Le montant de l'ensemble des travaux d'évacuation des gravats, de démolition complémentaires, de coffrage et de coulage de la dalle s'élève à 5 600 € HT.

E. Montant de l'avenant

EXE4

| Nature de l'acte modifiant le montant du marché | Numéro de l'acte | Montant de l'avenant | % | Nouveau montant du marché |
|---|------------------|-----------------------------------|------|-------------------------------|
| Avenant en plus-value | 2 | 5 600,00 € HT soit 6 697,60 € TTC | 7,67 | 64 412,62 € HT soit 77 037,50 |

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

AVENANT n° 2 - LOT n° 2 – DEMOLITIONS MACONNERIE

G. Signatures des parties

EXE4

Fait à SAINT ETIENNE , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché

Ent. ~~BÉNY SA~~
42210 L'HOPITAL LE GRAND
N° SIRET 339 747 12 00018

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le
Le titulaire,
(signature)